

## **Maîtrise de la vitesse sur l'avenue du Général Leclerc**

### **Bilan de la réunion du 28 décembre 2021**

En raison de l'inquiétude de riverains face à la vitesse excessive, l'association Ault Environnement a organisé une rencontre avec des personnes résidant avenue du Général Leclerc le 28 décembre 2021. L'adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de l'environnement, Laurent Cholet, a accepté d'y participer. Trois personnes de l'avenue, adhérentes d'Ault Environnement, étaient présentes, les autres personnes contactées n'ayant pu se libérer. Ault Environnement était représentée par deux administrateurs de l'association. L'objectif était d'examiner sur place les différents types de solutions qui pourraient ralentir la circulation.

La réunion a commencé par l'examen de photos d'aménagements et de signalisations à Ault (zone 30 du Bois de Cise, vitesse 30 et ralentisseurs rue Dalhausen, zone 30 et chicanes rue de Paris), à Ponts et Marais et à Gamaches (zone 30 et chicanes).

Ensuite a été observé le tronçon de l'avenue depuis l'ancienne gendarmerie jusqu'au Bois Joli (n°46).

Enfin la discussion s'est poursuivie à l'abri du vent.

#### ***L'état de la réflexion et de l'action municipale***

A travers les propos de Laurent Cholet, il apparaît que :

- . la mairie a commandé des radars pédagogiques : un fixe pour l'avenue du Général Leclerc, un fixe pour la cavée verte et un mobile pour l'entrée de ville rue de Saint-Valery (ils fourniront des statistiques sur les vitesses pratiquées),
- . l'essentiel de la ville passerait en zone 30, comme indiqué dans l'Informateur le 2 décembre,
- . l'avenue du Général Leclerc est considérée comme une voie pénétrante vers le centre-bourg dont la vitesse maximale resterait 50 km/h,
- . des obstacles physiques sont nécessaires pour les conducteurs qui ne sont pas sensés,
- . les aménagements envisagés sont deux passages protégés supplémentaires avec un éclairage spécifique, des bacs à fleurs pour marquer les zones de stationnement longitudinal, un feu récompense qui se met au rouge en cas de dépassement de la vitesse réglementaire
- . des contrôles de vitesse seront demandés à la gendarmerie en vue d'une verbalisation dissuasive,
- . la voie appartient au Département qui devra donner son accord sur les aménagements et ne sera peut-être pas pressé de modifier une voie en état neuf,
- . la commune peut amorcer de la signalisation et des installations mobiles (bacs à fleurs).

#### ***Les observations des riverains présents***

Il semble que des automobilistes choisissent d'emprunter l'avenue du Général Leclerc plutôt que la rue Dalhausen pour éviter les ralentisseurs.

Des automobilistes n'ont pas conscience d'être en agglomération, faute de rappel.

Des riverains des numéros pairs craignent pour leur sécurité en traversant le passage protégé devant l'ancienne gendarmerie, le seul permettant d'accéder au supermarché.

Les véhicules utilitaires des entreprises Véolia et Lecat et les livreurs du centre-ville passent très vite. Le sentiment d'insécurité est fort quand un piéton marchant sur les trottoirs étroits se sent happé par le courant d'air au passage d'un poids lourd ou d'un car.

### ***Les solutions préconisées par les riverains et les administrateurs d'Ault Environnement présents***

Un consensus entre eux s'est dégagé sur :

- . la nécessité d'une zone 30 comme au Bois de Cise, rue Dalhausen et rue de Paris : les arguments municipaux contre la zone 30 ne sont pas compréhensibles ; il est difficile pour deux véhicules de se croiser (bande de roulement de 5,05m), ce qui génère des risques pour les voitures stationnées (bande de 1,95m), des stationnements sur les trottoirs, des risques pour les deux-roues et des frayeurs pour les piétons frôlés sur les trottoirs,
- . des passages protégés sur plateaux (un à l'entrée du supermarché, un devant l'immeuble collectif de l'ancienne gendarmerie, un devant le Bois Joli parfois ouvert à la visite, ...),
- . une signalisation renforcée : panneau annonçant l'entrée dans la station balnéaire et les passages protégés successifs et invitant à une circulation apaisée, pré-signalisation de chaque passage protégé, rappel au sol de la zone 30,
- . l'intérêt d'un radar pédagogique
- . la nécessité d'une sensibilisation des entreprises locales et de contrôles de vitesse dès maintenant, avec verbalisation des excès de vitesse, sans attendre de nouveaux aménagements. Il n'y a pas eu de consensus sur la multiplication des chicanes et sur un feu récompense.

### ***La position d'Ault Environnement***

Ault Environnement s'est impliquée dans la recherche de solutions au problème de l'avenue du Général Leclerc par souci d'amélioration du cadre de vie. L'apaisement de la circulation automobile est un enjeu environnemental : bruit, pollution atmosphérique, gaz à effet de serre, priorité aux modes doux de déplacement (vélo, marche à pied) moins consommateurs d'énergie fossile et de ressources épuisables. Cette préoccupation d'Ault Environnement amènera l'association à s'intéresser à la circulation sur l'ensemble de la commune.

Pour Ault Environnement,

- . l'essentiel de la zone urbanisée doit être en zone 30, comme annoncé par la nouvelle municipalité, celle-ci l'ayant utilement amorcé rue de Paris et au Bois de Cise,
- . l'avenue du Général Leclerc devrait être en zone 30 au moins dans sa partie étroite et plus densément habitée, en dessous de l'ancienne gendarmerie, où la chaussée se rétrécit de 8,45m à 8m, avec des trottoirs d'environ 1m20,
- . la largeur de la bande de stationnement longitudinal de 1,95 mètre est insuffisante dans une zone 50, sachant que la chaussée roulante est de 5,05m et doit permettre le passage de camions de livraison et de cars ; cela pose problème pour la sécurité des véhicules garés, des personnes qui en sortent et des deux-roues qui passent, (à titre indicatif, les derniers aménagements de voirie à Ault donnent au stationnement une largeur de 2m50 sur chaussée et 2m20 sur accotement, rue de Paris, 2m45 en bas de la rue du Moulin et 2m10 en haut ; l'ancien aménagement rue de Saint-Valery, entre les rues de la Pêche et de la Corderie, donne une largeur de 2m30),
- . la signalisation devrait être rapidement mise en place, sans attendre l'accord du Département sur de nouveaux aménagements de voirie,
- . des contrôles de vitesse devraient être faits au plus vite, sans attendre la mise en place d'une zone 30 et sans négliger l'action pédagogique,
- . l'association entame des démarches en direction du Conseil Départemental pour hâter sa décision : monsieur Aymeric Coeuilte responsable de l'agence routière ouest, monsieur Emmanuel Noiret conseiller départemental du canton, monsieur Stéphane Haussoulier président du Conseil Départemental.